

**BULLETIN QUESTIONS / REPONSES N°4 du 07/10/2022**

**Réf : MCA2/2022/COMPACT/CB/NE09/W04:** DAO Conception détaillée, fourniture, installation et mise en service des câbles sous-marins  
225 kV Cap des Biches - Bel Air

<b>1</b>	<b>Garantie</b>	<p>En ce qui concerne la présentation des garanties bancaires, nous vous demandons respectueusement des éclaircissements sur l'assurance de l'exécution des garanties bancaires respectives. Plus précisément, en cas de garantie bancaire émise par une banque établie en dehors du pays du bénéficiaire, pour l'assurance de l'exécution de cette dernière garantie bancaire, faut-il :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une contre-garantie émise par une banque correspondante au Sénégal établi (c'est-à-dire une deuxième garantie bancaire émise au Sénégal).</li><li>- l'existence d'une banque correspondante établie dans le pays du bénéficiaire qui assure, en cas de besoin, la notification de l'exécution de la garantie à la banque concédante (c'est-à-dire une garantie bancaire unique émise par une banque établie dans le pays du soumissionnaire) ?</li></ul>	<p>Tel que stipulé dans la clause 20.2 des IS, il faut une seule garantie bancaire. Si la Garantie d'Offre est émise par une institution financière située en dehors du pays du Maître d'ouvrage, elle devra être confirmée par une institution correspondante située dans le pays du Maître d'ouvrage et jugée acceptable par le Maître d'ouvrage, afin d'en permettre l'exécution.</p>
<b>2</b>	<b>Critères de qualification</b>	<p>Dans ce qui concerne la présentation des Antécédents financiers, point 8. de las Exigences de Situation Financière, il faut clarifier ce que les Antécédents financiers son de le dernière cinq ou trois années (vu Section III – Critères de qualification et d'évaluation, page 72 du Tome I, ci-dessus) : «..., pour les cinq (3) dernières années, démontrant la solidité actuelle de la position financière du Soumissionnaire... » .</p> <p>Peux vous confirmer notre entendement de que vous voulez le dernière trois années ?</p>	<p>Merci de considérer les trois dernières années au lieu de cinq pour les formulaires FIN 1 et FIN 2. Ces modifications feront l'objet d'un amendement qui vous sera transmis ultérieurement.</p>